



## LA GAZETTE DE FORMATION ET D'INFORMATION À L'USAGE DES CLUBS AFRICAINS

Chers Amis Kiwaniens,

Le sujet de cette neuvième Gazette de formation des clubs africains est l'action dans les clubs. C'est un sujet vaste qui comporte des principes et des écueils qu'il faut éviter.

Mon nom est Daniel LAUFFER et mon adresse mail : [laufferkiwa@gmail.com](mailto:laufferkiwa@gmail.com).  
Je suis chargé de la formation Kiwanis par et pour le district France Monaco, le district de Roumanie et par Kiwanis International pour les clubs africains francophones.

Posez des questions, ne restez pas dans la difficulté : nous sommes à votre service.

**Les réponses à vos questions peuvent profiter à tous**

### L'Action du club Kiwanis.

L'action du club en faveur des populations défavorisées (nous visons surtout l'enfance qui est l'avenir du monde) est le but principal du Kiwanis en général et par conséquent du club Kiwanis.

- **Le choix de l'action** : ce choix d'action est le résultat de propositions issues des membres qui les présentent lors de la réunion.
- **Les discussions** : sont importantes dans cette phase, chacun pouvant ainsi exprimer son opinion. Il est très important que chacun puisse le faire.
- **La synthèse** : A l'issue des discussions, le (la) secrétaire en fait la synthèse et généralement il en ressort le choix de l'action à entreprendre. Un vote confirme ce choix et ce vote est acté dans le compte-rendu de la réunion.

**La démocratie** : Il est certain que cette façon démocratique du choix de l'action évitera bien des contestations plus tard. C'est important pour la bonne cohésion du club. Il est à remarquer que c'est l'ensemble des membres qui ont pris la décision et pas seulement une personne

### L'Action du club proprement dite :

**Le club a pris la décision, il s'agit de la mettre en œuvre.**

Le président désigne un président de commission. Celui-ci choisit un certain nombre de membres qui formeront cette commission. Le choix se fera suivant les compétences de chacun et suivant la nature de l'action entreprise.

- **Réunion de la commission :** Comme toutes les réunions elle doit être structurée pour éviter que cela ne parte dans tous les sens.
  - Définir les contours de l'action : le lieu, les bénéficiaires, la date et le moment de la journée
  - Qui contacter : le maire, le conseiller municipal, le directeur de l'école, de l'orphelinat, de la maison de santé etc.
  - Le président du club accompagne le président de la commission.
- **Ensuite : cela peut se faire par téléphone et c'est le travail du président de commission**
  - Information des membres de la commission
  - Distribution des tâches à accomplir pour la préparation de l'évènement.
  - Désignation des personnes à inviter : maire, député, conseiller municipal, chef de la police ou gendarmerie, journalistes etc. (à définir)
- **Début des travaux :** chacun s'attelle à la tâche qui lui a été confiée et la mène à bien
- **Le président de la commission** doit impérativement contacter **sans cesse** les membres de la commission qui doivent le renseigner sur l'avancement des travaux.
- **Le président du club** interroge systématiquement les présidents de commission lors de chaque réunion sur l'avancée de leur projet. Cela a un double avantage : se sachant interrogés les commissions font ce qui doit être fait et les autres membres du club sont informés de vive voix s'ils sont présents ou par le kiwanigramme qui suit la réunion.

### **L'argent !!!**

Il est possible que, pour engager une action, il faille des fonds pour démarrer le projet. Il est donc important d'avoir un fond de caisse du club que le trésorier préserve pour cela.

- Les membres du club qui veulent faire un don le peuvent bien évidemment, mais leur demander de l'argent n'est pas un bon plan. L'argent des œuvres sociales au Kiwanis doit venir de l'extérieur du club. Cela veut dire que les membres, le club, font des actions pour gagner de l'argent qui sera ensuite dédié aux causes que nous voulons soutenir. C'est le travail des membres qui finance au Kiwanis. En France Monaco nous organisons des buvettes et de la petite restauration lors de manifestations publiques, des ventes de fleurs, des ventes de pommes, des grillades et toutes sortes de manifestations destinées à gagner de l'argent.
- Les clubs parrains peuvent aussi faire des dons si on le leur demande. Mais ce n'est pas une obligation pour eux, ce n'est pas le but du parrainage.
- Les districts autres peuvent aussi participer à certaines actions.
- Trouver des sponsors et les inviter aux manifestations en les citant pour leur faire de la publicité est à encourager vivement. Ils seront présents si on les cite et qu'on les voit, surtout si leur nom est associé à une cause humanitaire.

Il existe aussi des fondations Kiwanis : . Le district France Monaco a une fondation : KFE (Kiwanis France Entraide). D'autres districts doivent en avoir ainsi que Kiwanis International...

**Dans tous ces cas de demandes il faut présenter un dossier bien ficelé et argumenté pour une demande de subvention.**

**Pour résumer la question de l'argent : un club doit être financièrement autonome et faire en sorte de financer ses actions par ses propres moyens comme expliqué plus haut. C'est cette démarche qui prime.**

**En cas de demande de subvention il faut présenter un bon dossier bien argumenté.**

Je vous encourage à suivre ces quelques conseils ; la réussite des actions entreprises sera facilitée, le club dans son ensemble en tirera une notoriété et une fierté d'être reconnu pour cela et vous aurez tous la joie de voir briller les yeux des enfants auxquels vous aurez apporté un peu de bonheur et de bien-être dans une vie souvent triste et malheureuse.

Daniel LAUFFER chargé de la formation.